

5 BONNES RAISONS DE RECOURIR À LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

S'ADAPTER AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE



LUTTER CONTRE LES
INONDATIONS



AMÉLIORER LA QUALITÉ
DES RIVIÈRES



MAÎTRISER
LES COÛTS



RÉINTRODUIRE LA
NATURE EN VILLE

LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE

1 PHILOSOPHIE



C'EST EN RUISSELANT QUE LES EAUX PLUVIALES SE CHARGENT EN POLLUANTS. JE DOIS DONC LES GÉRER LÀ OÙ ELLES TOMBENT !

Faire des eaux pluviales une richesse/une ressource et non plus un déchet.

Les infiltrer au plus près de leur point de chute pour réhydrater les sols.

En cas d'infiltration partielle, retenir l'excédent et le rejeter à débit limité.

4 GRANDS PRINCIPES



MAIS OUI, BIEN SÛR ! SI L'EAU QUI TOMBE DANS MON JARDIN S'INFILTRE, POURQUOI NE POURRAIS-JE PAS INFILTRE CELLE QUI TOMBE SUR LES TOITS ET LES CHAUSSÉES ?

Ne pas concentrer les eaux pluviales

Ne pas faire ruisseler les eaux pluviales

Rester le plus proche possible du grand cycle naturel de l'eau

Aménager et réaménager sans imperméabiliser les sols

Donner plusieurs fonctions à un même espace

Pour plus de renseignements sur les différents ouvrages, con

RÉE DES EAUX PLUVIALES C'EST :

1 BOÎTE À OUTILS



MOI, JE PRÉFÈRE LES
SOLUTIONS FONDÉES
SUR LA NATURE !

Elle regroupe une palette de techniques qui peuvent être combinées et mises en œuvre tant en domaine public que privé (particulier, industriel...), pour des projets de différentes envergures, que ce soit en opération nouvelle ou de réhabilitation/rénovation/restructuration/...

On distingue trois types de techniques, qui partagent les atouts suivants :

- Hydratation des sols,
- Contribution à la recharge des nappes phréatiques, } Si infiltration
- Diminution des rejets (volumes, débits, pollution) vers le milieu naturel.

LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

1. La noue d'infiltration
2. L'espace vert inondable
3. Le jardin de pluie et le bassin paysager (à sec ou en eau)
4. L'échelle d'eau
5. La toiture végétalisée
6. Le mur végétalisé

LES AVANTAGES :

- Amélioration du cadre de vie
- Reconquête de la biodiversité (corridors écologiques...)
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains (évapotranspiration...)

LES REVÊTEMENTS PERMÉABLES

7. Les dalles-engazonnées, dalles-pavées, dalles-gravillonnées...
8. Le mélange terre-pierre
9. Les matériaux granuleux (pavés poreux, béton poreux, pavés à joints élargis, béton désactivé poreux...)
10. Les enrobés poreux

LES AVANTAGES :

- Aménagement sans imperméabilisation
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains (albédo, évapotranspiration...)

LES OUVRAGES ENTERRÉS

11. La chaussée à structure réservoir
12. La tranchée d'infiltration
13. Le puits d'infiltration
14. Le bassin enterré

CAS PARTICULIERS

- Lorsque les eaux pluviales sont particulièrement chargées, le recours à des ouvrages de prétraitement peut s'avérer nécessaire (ex : bouches d'injection, unité de prétraitement, aquatextile...).
- En cas de récupération/utilisation des eaux pluviales, prévoir un trop-plein vers un dispositif d'infiltration.



COMMENT APPLIQUER LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES ?

- **Anticiper cette gestion des eaux pluviales dans tous les projets urbains** (habitat, industrie, services) : en « neuf » comme en réhabilitation/reconstruction/transformation.
- **Faire du « 2 en 1 »** : donner au minimum une 2^e fonction à l'espace, celle de gérer les eaux pluviales en plus de sa fonction première.
- **Développer la culture de la transversalité/transdisciplinarité** : travailler tous ensemble, décroisonner les différents services (voirie, espaces verts, eau, assainissement, urbanisme, climat ...) et les différentes structures (communes, EPCI, aménageurs...).
- **Définir un coordonnateur ou un animateur** : les services assainissement, les chargés de plan climat.
- **Transcrire cette politique de gestion du pluvial dans la stratégie climat du territoire et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)...) et se doter de moyens humains indispensables** à l'instruction des dossiers (ex : permis de construire, dossiers de déclaration ou d'autorisation... pour accompagner les lotisseurs, aménageurs, bailleurs, particuliers, industriels...).
- **Informier, former et accompagner** les personnes et structures concernées.
- **Communiquer et faire-savoir.**



QUI PEUT VOUS AIDER ?

Liste non-exhaustive, par ordre alphabétique

- L'ADEME
- Les Agences de l'Eau
- Des Associations spécialisées (ex : l'ADOPTA, le GRAIE...)
- Les CAUE (Conseils et Aménagement, Urbanisme et Environnement)
- Les Collectivités et leurs services techniques
- Les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)
- Les Services de l'Etat, DDTM => penser à associer en amont le service police de l'eau

POUR ALLER PLUS LOIN : QUELQUES SUGGESTIONS DE DISPOSITIONS POUVANT ÊTRE INSÉRÉES DANS UN CAHIER DES CHARGES D'AMÉNAGEMENT

- Identifier les axes de ruissellement naturels pour orienter le plan masse du projet.
- Gérer les eaux pluviales privatives à la parcelle (dans les jardins et/ou via les toits).
- Découper la zone d'étude en une multitude de micro-sous-bassins versants pour tendre vers une gestion des eaux pluviales la plus diffuse possible.
- Gérer les eaux de voiries par des noues ou des chaussées à structure réservoir.
- Prévoir une étape de visa hydraulique en amont du permis de construire avec vérification après travaux.
- Préciser les temps de vidange des ouvrages de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (selon type de pluie gérée). La vidange pour une pluie 100 ans doit être plus longue que pour une pluie 10-20 ans.
- Définir un mode de gestion dégradée en cas d'évènement extrême.
- Ne pas créer d'ouvrage spécifique pour la gestion des eaux pluviales en donnant plusieurs fonctions à un même espace.
- Identifier dès la conception du projet le service qui sera chargé de l'entretien de l'ouvrage.



Tél. 03 27 94 12 41
Courriel : contact@adopta.fr

www.adopta.fr